



ANAEL FINANCE Ws

Exercice - Périodes

Version V4R6

Documentation Utilisateurs

Copyright © 2022 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : ANAEL FINANCE Ws V4R6

Date de publication : 8 août 2022

Code du document : code_document (facultatif)

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Organisation.....	5
Documents liés	5
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Exercice.....	7
Paramétrage	7
Contrôle de zones.....	8
Chapitre 2 Périodes	13
Paramétrage	13
Contrôle de zones.....	14

À propos de ce manuel

L'objectif est de présenter le paramétrage des Exercices comptables, et des périodes comptables associées à chaque exercice dans ANAEL FINANCE WS.

Public concerné

Comptables et Utilisateurs d'ANAEL FINANCE WS

Organisation

Ce tableau décrit les chapitres de ce manuel :

Chapitre	Description

Documents liés

Vous pouvez trouver les documents dans la section relative à la documentation produit sur le portail Infor Support Portal, tel que décrit dans la section « Contacter Infor », page 6.

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	10.03.2021	Claudie ENEZ	V4R6 : Création du document

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Exercice

Paramétrage

Menu Paramétrer / Paramètres généraux / Exercices

La table des exercices est référencée FPEXER dans ANAEL FINANCE WS.

L'exercice comptable être créé afin de permettre la création des périodes comptables qui lui sont associées. Le code exercice et les périodes comptables sont indispensables pour assurer la saisie des écritures comptables et/ou extracomptables dans la base de données d'ANAEL FINANCE WS.

La table des exercices se présente comme suit :

The screenshot displays the 'Exercices' table in the Infor FMS Anael Finance 4.6.0.0 application. The table lists exercises from 2009 to 2018, with columns for 'Exercice', 'Libellé long', 'Libellé court', and 'Etat'. The 2018 row is highlighted in orange. To the right, the 'Gestion' tab shows configuration parameters for the selected exercise (2018).

Exercice	Libellé long	Libellé court	Etat
2009	Exercice 2009	Exercice 2009	2
2010	Exercice 2010	Exercice 2010	2
2011	Exercice 2011	Exercice 2011	2
2012	Exercice 2012	Exercice 2012	2
2013	Exercice 2013	Exercice 2013	2
2014	Exercice 2014	Exercice 2014	2
2015	Exercice 2015	Exercice 2015	2
2016	Exercice 2016	Exercice 2016	2
2017	Exercice 2017	Exercice 2017	1
2018	Exercice 2018	Exercice 2018	1

Configuration parameters for the selected exercise (2018):

- Société: CEZ50
- Exercice: 2018
- Libellé long: Exercice 2018
- Libellé court: Exercice 2018
- Etat: Ouvert
- Report de l'exercice précédent: Reporté provisoire
- Numéros d'enregistrement par société
- Numéros d'enregistrement par journal et par établissement
- Exercice épuré
- Exercice archivé
- Fichier des écritures comptables constitué

Contrôle de zones

Société : Cette zone est préchargée par le code société courante. La zone est non modifiable. Les exercices sont toujours créés dans la société d'exploitation, et en aucun cas dans la société modèle.

Exercice : Zone obligatoire. Le code exercice est déclaré sur 5 caractères alphanumériques.

Libellé long : Zone obligatoire. Il faut renseigner le libellé du code exercice. Cette zone est déclarée sur 50 caractères alphanumériques.

Libellé court : Zone obligatoire. Le libellé long est reconduit dans le libellé court de l'exercice. Cette zone est déclarée sur 20 caractères alphanumériques.

Etat :

Cette zone permet de définir l'état de l'exercice comptable. Cette zone est déclarée sur un caractère alphanumérique. Elle est obligatoire. Les différentes valeurs possibles sont les suivantes :

- 0 : fermé : L'exercice est fermé. La saisie des écritures comptables (ou l'intégration des écritures interfacées) n'est pas autorisée sur cet exercice. Cet indicateur permet de bloquer tout mouvement comptable sur cet exercice.
- 1 : Ouvert : L'exercice est ouvert. La saisie des écritures comptables (ou l'intégration des écritures interfacées) est autorisée sur cet exercice ouvert. Toutefois, si l'exercice est marqué « Archivé », la zone « Etat » n'est plus accessible, et il est impossible de rouvrir l'exercice. La zone « Etat » est alors grisée, et non accessible.
- 2 : Clôturé : L'exercice est clôturé. La saisie des écritures comptables (ou l'intégration des écritures interfacées) n'est plus autorisée sur cet exercice.

Report de l'exercice précédent :

Cette zone correspond à un indicateur des reports de l'exercice précédent. Elle permet de définir si la clôture comptable de l'exercice précédent a été effectuée partiellement (report des RAN tiers uniquement) ou définitivement (Report des RAN tiers et report des RAN de comptabilité générale). Cette zone est déclarée sur un caractère alphanumérique. Elle est obligatoire, et la zone est accessible en modification. Les différentes valeurs possibles sont les suivantes :

- 0 : Exercice N-1 non reporté :

Aucun report n'a été effectué sur l'exercice précédent (de N sur N+1).

- 1 : Reporté provisoire :

Seuls les RAN tiers ont été effectués sur l'exercice précédent (de N sur N+1). Cette procédure se traduit par l'alimentation des RAN tiers sur la période 000000 de l'exercice N+1 dans la table des cumuls comptables FMCUMUL, code T.

- 2 : Reporté définitivement :

Les RAN tiers et les RAN de comptabilité générale ont été effectués sur l'année précédente (de N sur N+1). Cette procédure se traduit par :

- L'alimentation des RAN tiers sur la période 000000 de l'exercice N+1 dans la table des cumuls comptables FMCUMUL, code T.
- L'alimentation des reports de comptabilité générale sur le journal « d'à Nouveaux » sur la première période comptable de l'exercice N+1, et sous période « + » dans FMJOR (Exemple : Période 202001 sous période +).
- L'alimentation des RAN des comptes généraux sur la période 000000 de l'exercice N+1 dans la table des cumuls comptables FMCUMUL, code G.

Numérotation d'enregistrement par société : Zone facultative.

Cette zone permet d'activer la numérotation annuelle des numéros de documents en saisie des écritures, quel que soit le code journal de comptabilisation, et quel que soit le code établissement. Cette zone est déclarée en case à cocher.

Si cette zone est cochée :

- La numérotation automatique de documents doit être définie dans la table « **Numéros automatiques d'enregistrements** » sur la société et sur l'exercice concerné. (Cf Paramétrer / Paramètres généraux / Numéros auto d'enregistrements).
- La zone « Numérotation d'enregistrement par journal et par établissement » devient grisée et non renseignée.

Important :

Cette zone peut être modifiée uniquement si aucun enregistrement n'existe dans la table des « Numéros automatiques d'enregistrements » FPNUMAUTOPIECE sur la société et l'exercice sélectionné. Dans le cas contraire, ce message bloquant est affiché : « Mise à jour impossible, il y a des enregistrements dans la table FPNUMAUTOPIECE ! Société: CEZ01 - Exercice: 2020 »

Exercice	Journal	Etab	Compteur comptable	Compteur extractp
2021	***	****	000000	000000

NB : lors de l'initialisation des compteurs, ils doivent être à 0.

Numérotation d'enregistrement par journal et par établissement :

Cette zone permet d'activer la numérotation automatique par journal et par établissement des numéros de documents en saisie des écritures. Les journaux doivent avoir la zone « Numérotation automatique de document » cochée. La zone « Numérotation d'enregistrement par journal et par établissement » est déclarée en case à cocher.

Si cette zone est cochée :

- La numérotation automatique de documents doit être définie dans la table « **Numéros automatiques d'enregistrements** » sur la société, l'exercice, par journal et par établissement. (Cf Paramétrer / Paramètres généraux / Numéros auto d'enregistrements).
- La zone « Numérotation d'enregistrement par société » devient grisée et non renseignée.

Exercice	Journal	Etab	Compteur comptable	Compteur extract
2021	70	0001	0000000	0000000
2021	70	0002	0000000	0000000
2021	60	0001	0000000	0000000
2021	60	0002	0000000	0000000

NB : lors de l'initialisation des compteurs, ils doivent être à 0.

Important :

Si aucune des deux zones « **Numérotation d'enregistrement par société** » ou « **Numérotation d'enregistrement par journal et par établissement** » n'est cochée sur l'exercice, dans ce cas, la numérotation automatique de documents est définie au niveau du journal de comptabilisation. En saisie des écritures, saisie avec pioche et intégration des écritures, le compteur automatique de document s'incrémente par Société /Exercice /Journal de comptabilisation.

Les journaux doivent avoir la zone « Numérotation automatique de document » cochée (Cf Paramétrer / Paramètres généraux / Journaux).

La numérotation automatique de documents doit être définie dans la table « **Numéros automatiques d'enregistrements** » sur la société, l'exercice, et par journal. (Cf Paramétrer / Paramètres généraux / Numéros auto d'enregistrements).

Exercice	Journal	Etab	Compteur comptable	Compteur extract
2021	70	****	0000000	0000000
2021	60	****	0000000	0000000
2021	80	****	0000000	0000000

NB : lors de l'initialisation des compteurs, ils doivent être à 0.

Exercice épuré : Zone non modifiable.

Cette zone est mise à jour uniquement par le traitement d'épuration d'un exercice clos.

- Si cette zone n'est pas cochée, cet exercice comptable n'a fait l'objet d'aucune épuration dans la base de données d'ANAEL FINANCE WS. Tous les mouvements comptabilisés sur cet exercice (comptables, extracomptables, et analytiques) peuvent être restitués en Consultation et en Edition.
- Si cette zone est cochée, cet exercice comptable a été épuré dans la base de données d'ANAEL FINANCE WS. Les mouvements comptabilisés sur cet exercice épuré (comptables, extracomptables, et analytiques) ne peuvent plus être restitués en Consultation et en Edition.

Exercice archivé : Zone non modifiable.

Cette zone est mise à jour uniquement par le traitement d'archivage d'un exercice.

- Si cette zone n'est pas cochée, cet exercice comptable n'a fait l'objet d'aucun archivage comptable.
- Si cette zone est cochée, cet exercice comptable a fait l'objet d'un archivage comptable. L'exercice est donc clôturé, et plus aucun mouvement comptable ne peut être modifié sur cet exercice. Pour rappel, l'archivage d'un exercice :
 - o Génère un fichier de sortie au format .Txt composé de l'ensemble des mouvements comptables comptabilisés sur l'exercice concerné en provenance de FMJOR.
 - o Génère un fichier de sortie au format .Txt composé des taux de TVA associés à chaque code TVA alimenté sur les écritures comptables de FMJOR.
 - o Marque tous les enregistrements de l'exercice par le code « A » dans le marquage 4 de FMJOR.

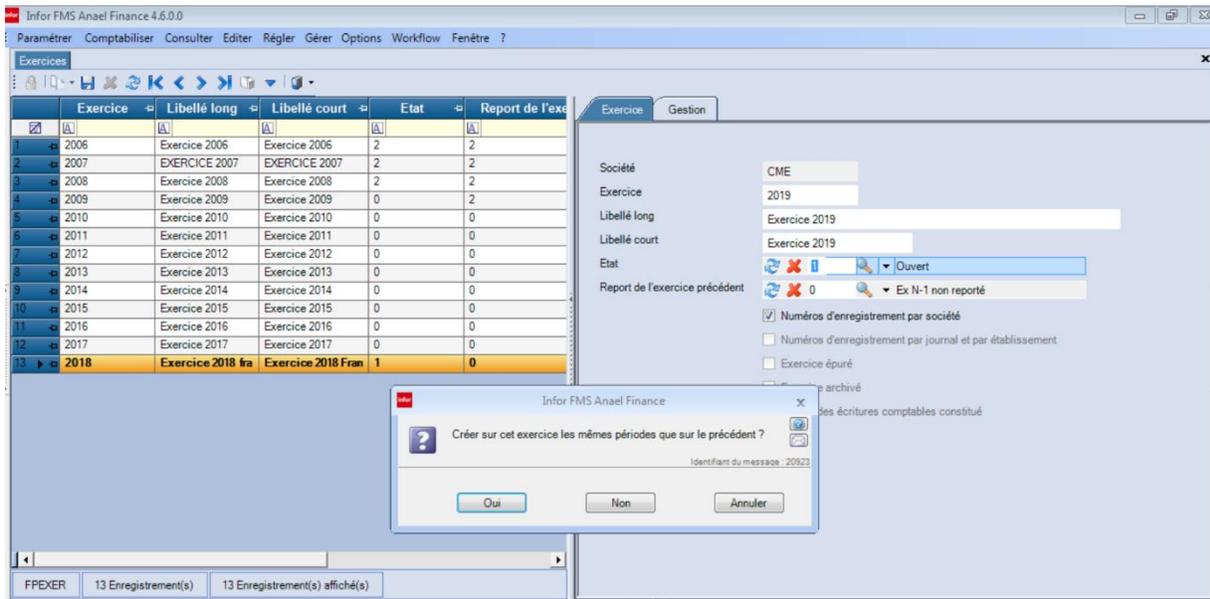
Fichier des écritures comptables constitué : Zone non modifiable.

Cette zone est mise à jour uniquement lors de la génération du « Fichier fiscal des écritures » (FEC)

- Si cette zone n'est pas cochée, aucun « fichier fiscal des écritures » (FEC) n'a été généré sur cet exercice, et sur cette société.
- Si cette zone est cochée, le fichier des écritures comptables (FEC) a été généré sur l'exercice de cette société. Le fichier FEC peut être reconstitué plusieurs fois sur l'exercice de la société, mais un message d'alerte est alors affiché lors de la génération du FEC « Le fichier des écritures comptables de la société a déjà été effectué, voulez-vous recommencer ? O/N »

D'autre part, lors de la création d'un code Exercice dans ANAEL FINANCE WS, il est possible de créer automatiquement les périodes comptables sur cet exercice, à partir des périodes de l'exercice précédent. Le message suivant est affiché : « Créer sur cet exercice les mêmes périodes que sur le précédent ? »

L'écran se présente comme suit :



- Si OUI, l'exercice est créé, et le programme duplique les périodes de l'exercice précédent en modifiant automatiquement le code exercice de la période, ainsi que les dates comptables correspondant à l'amplitude de chaque période.
- Si NON, l'exercice est créé, mais les périodes comptables de l'exercice ne sont pas créées automatiquement. Elles doivent être créées manuellement par l'utilisateur.
- Si « ANNULER », le traitement s'arrête, et se repositionne en maintenance de la création de l'exercice en cours.

Chapitre 2 Périodes

Paramétrage

Menu Paramétrer / Paramètres généraux / Périodes

La table des périodes est référencée FPERIODE dans ANAEL FINANCE WS. Chaque période comptable est toujours associée à un seul exercice comptable.

La table des périodes se présente comme suit :

The screenshot shows the 'Périodes' table in the Infor FMS Anael Finance 4.6.0.0 application. The table has columns for Exercic, Période, So, Date de dé, Date de fin, and Période clôturée. The row for exercise 2018 and period 201801 is highlighted in yellow. To the right, the configuration panel for the selected period is visible, showing details for Société (CME), Période (201801), Date de début (01/01/2018), Date de fin (31/01/2018), Exercice (2018), Libellé long (Janvier 2018 lib long), Libellé court (Janvier 2018), and Nombre de jours (31).

Exercic	Période	So	Date de dé	Date de fin	Période clôturée
103	201704		01/04/2017	30/04/2017	0
104	201705		01/05/2017	31/05/2017	0
105	201706		01/06/2017	30/06/2017	0
106	201707		01/07/2017	31/07/2017	0
107	201708		01/08/2017	31/08/2017	0
108	201709		01/09/2017	30/09/2017	0
109	201710		01/10/2017	31/10/2017	0
110	201711		01/11/2017	30/11/2017	0
111	201712		01/12/2017	31/12/2017	0
112	2018				
	201801		01/01/2018	31/01/2018	1
113	201802		01/02/2018	28/02/2018	0
114	201803		01/03/2018	31/03/2018	0
115	201804		01/04/2018	30/04/2018	0
116	201805		01/05/2018	31/05/2018	0
117	201806		01/06/2018	30/06/2018	0
118	201807		01/07/2018	31/07/2018	0
119	201808		01/08/2018	31/08/2018	0
120	201809		01/09/2018	30/09/2018	0
121	201810		01/10/2018	31/10/2018	0
122	201811		01/11/2018	30/06/2019	0
123	201812		01/07/2019	30/11/2019	0

Les périodes peuvent être créées de deux manières :

- Manuellement par le bouton « NOUVEAU » ou « DUPLIQUER » : dans ces conditions, un contrôle est effectué sur chaque période afin de s'assurer qu'elles sont toutes consécutives au sein d'un même exercice.
- Automatiquement lors de la création d'un exercice. En effet, lors de la création d'un exercice, le programme affiche le message suivant : « Créer sur cet exercice les mêmes périodes que sur le précédent ? ». Voir le principe dans le paramétrage des « Exercices ».

D'autre part, un exercice ne peut pas dépasser 23 mois calendaires dans ANAEL FINANCE WS V4R6. En effet, un contrôle est effectué entre le 1^{er} jour de la première période de l'exercice, et le dernier jour de la dernière période de l'exercice. Ce contrôle est effectué en création de période, et en modification des dates comptables de la dernière période de l'exercice.

The screenshot shows the 'Périodes' window in Infor FMS Anael Finance 4.6.0.0. The main window displays a table of periods with columns for Exercice, Période, So, Date de dé, Date de fin, and Période clôturé. The table shows periods from 201709 to 201812. The 201812 period is highlighted in yellow, indicating it is selected. A dialog box is open over the table, showing the details for the selected period (201812). The dialog box contains the following information:

- Société: CME
- Période: 201812
- Sous période: (empty)
- Date de début: 01/07/2019
- Date de fin: 31/12/2019
- Période clôturée
- Exercice: 2018 (selected)
- Libellé long: DEC 2019
- Libellé court: DEC 2019
- Nombre de jours: 31

A warning dialog box is also visible, with the following text:

Attention. Un exercice comptable ne doit pas dépasser 23 mois calendaires.
Nombre de mois : 24

Contrôle de zones

Société : Cette zone est préchargée par le code société courante. La zone est non modifiable. Les exercices sont toujours créés dans la société d'exploitation, et en aucun cas dans la société modèle.

Période : Zone obligatoire. La période est déclarée sur 6 caractères constitués de nombres afin de faciliter les tri dans les restitutions d'ANAEL FINANCE WS. S'assurer que les périodes sont bien créées en ordre croissant au sein d'un même exercice. (Exemple : 202001, 202002, 202003 etc...), d'un exercice à l'autre.

Sous-période : Zone facultative. La sous-période est déclarée sur 1 caractère alphanumérique. Cette zone permet de créer une période supplémentaire pour les besoins d'arrêté mensuel ou trimestriel. (Exemple : 202001 sous période A, 202001 sous période B)

Date de début : Zone obligatoire. Cette zone est déclarée en format date. Elle définit la date de début de la période, et doit être consécutive à la date de fin de la période précédente. Si la période correspond à la première période de l'exercice, la date de début doit être consécutive à la date de fin de la dernière période de l'exercice précédent.

Date de fin : Zone obligatoire. Cette zone est déclarée en format date. Elle permet de définir la date de fin de la période. Elle ne peut pas être strictement inférieure à la date de début de période. Si la date de fin de période est différente de la date de fin de mois, un message est affiché.

Période clôturée : Zone facultative. Cette zone est déclarée en case à cocher. Cette zone permet de clôturer une période comptable afin d'empêcher la saisie d'écritures comptables sur cette période. La clôture de période peut être effectuée :

- Manuellement par l'utilisateur en cochant la zone, ou
- Par la clôture de période dans le menu de clôture (Menu Gérer / Clôtures / Période).

Les périodes doivent être clôturées de manière chronologique, ce qui signifie que toutes les périodes précédentes doivent être clôturées sur l'exercice en cours, et les exercices précédents. Sinon un message bloquant s'affiche : « Les périodes antérieures ne sont pas clôturées ».

Une période peut être clôturée dès lors qu'il n'existe aucune écriture comptable en attente de comptabilisation sur cette période en réserve (FMRESERVE) de la saisie des écritures, la saisie avec pioche, dans le brouillard ou en intégration des écritures.

Exercice : Zone obligatoire. Le code exercice doit exister dans la table des exercices. Une période peut être associée à un seul exercice.

Libellé long : Zone obligatoire. Il faut renseigner le libellé long de la période. Cette zone est déclarée sur 50 caractères alphanumériques.

Libellé court : Zone obligatoire. Le libellé long est reconduit dans le libellé court de la période. Cette zone est déclarée sur 20 caractères alphanumériques.

Nombre de jours : Cette zone est obligatoire sur les périodes principales. Elle correspond au nombre de jours calendaires de la période (Exemple : 30 jours, 31 jours). Cette valeur est exploitée dans l'Analyse Clients pour le calcul du ratio « Nombre de jours de vente en cours ».

Important :

Modification des dates début et fin d'une période : la modification des dates de début et date de fin sur une période est impossible dès lors qu'une écriture comptable est comptabilisée sur cette période dans les historiques comptables (Table FMJOR), ou dans le brouillard (FMBROUILLARD) d'ANAEL FINANCE WS .

Modification du code exercice sur une période : la modification du code exercice associé à une période est impossible dès lors qu'une écriture comptable est comptabilisée sur cette période dans les historiques comptables (Table FMJOR), ou dans le brouillard (FMBROUILLARD) d'ANAEL FINANCE WS .

Suppression d'une période : la suppression d'une période est impossible dès lors qu'une écriture comptable est comptabilisée sur cette période dans les historiques comptables (Table FMJOR) ou dans le brouillard (FMBROUILLARD) d'ANAEL FINANCE WS.

=====